

## Fiche outil

### Comment qualifier juridiquement une situation ?

Pour l'épreuve de droit du baccalauréat, les élèves doivent avoir acquis la capacité « *Qualifier juridiquement une situation* ». Pour cela, ils doivent apprendre à lire un énoncé et à le décrypter pour le traduire en langage juridique.

La règle de droit est générale c'est-à-dire qu'elle s'applique à des individus placés dans la même situation juridique.

La règle de droit est formulée en utilisant un vocabulaire précis. Pour déterminer si une personne est soumise à une règle de droit, on doit vérifier si elle fait partie de la situation que la règle de droit vise : il faut QUALIFIER JURIDIQUEMENT la situation de la personne.

La qualification juridique est la 1<sup>ère</sup> étape de l'ARGUMENTATION juridique, qui permet de trouver une solution juridique à un problème juridique.

- i. **Qualification (des parties, des faits, de la problématique)**
- ii. **Argumentation (règles applicables)**
- iii. **Conclusion (Solution)**

#### 1<sup>ère</sup> étape - Repérer les parties et leur donner un « statut » juridique

SITUATION	QUALIFICATION
Un individu existant réellement	Personne physique
Un groupement humain qui existe de par la loi	Personne morale
Une personne ayant plus de 18 ans	Personne majeure
Une personne de moins de 18 ans	Personne mineure
Une personne dans une relation de travail subordonnée vis-à-vis d'un employeur	Salarié
Une personne dans une relation de travail vis-à-vis d'un salarié	Employeur
Un particulier qui achète un produit ou un service	Consommateur
Une personne dont la profession est de vendre des biens et des services	Professionnel de la vente
Une personne qui possède une chose	Propriétaire
Une personne qui habite à côté d'une autre personne.	Voisin
Une personne qui saisit le juge	Demandeur
Une personne qui est assignée en justice	Défendeur
Une personne qui interjette l'appel	Appelant
Une personne qui est appelé en appel	Intimé
Une personne qui subit un dommage	Victime
Une personne qui a observé un évènement et peut être sollicité par le juge	Témoin
Une personne qui fait subir un dommage	Auteur du dommage
Une personne qui a loué un appartement	Preneur
Une personne qui loue un appartement	Bailleur
Une personne qui souhaite s'assurer ou assurer un de ses biens	Souscripteur
Une personne qui assure une autre personne	Compagnie d'assurance
Une personne qui donne un bien	Donataire
Une personne qui bénéficie d'une donation	Bénéficiaire
Une personne qui fournit un service	Prestataire de services

## 2<sup>ème</sup> étape - Établir le lien entre elles et les faits autrement dit qualifier juridiquement les évènements

<b>EVENEMENT</b>	<b>QUALIFICATION</b>
Relation où une personne s'oblige envers une autre	<b>Contrat</b>
Relation de travail subordonnée entre deux personnes	<b>Contrat de travail</b>
Relation contractuelle entre un consommateur et un professionnel	<b>Contrat de consommation</b>
Relation contractuelle entre un preneur et un bailleur sur un appartement	<b>Contrat de bail d'habitation</b>
Relation contractuelle entre un souscripteur et une compagnie d'assurance	<b>Contrat d'assurance</b>
Relation contractuelle entre une société de transport et une personne	<b>Contrat de transport</b>
Éléments subis par une personne qui lui cause un préjudice	<b>Dommage</b>
Blessure physique	<b>Dommage corporel</b>
Destruction matérielle suite à un accident ou incident	<b>Dommage matériel</b>
Perte d'argent	<b>Dommage financier</b>
Faute à la suite d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution d'obligation contractuelle	<b>Faute contractuelle</b>
Faute à la suite de la réalisation d'un fait juridique	<b>Faute délictuelle</b>

## 3<sup>ème</sup> étape - Rédiger, de façon suffisamment détaillée, la qualification juridique pour que le lecteur puisse comprendre la situation

### **PIEGES A EVITER :**

- Ne pas paraphraser les faits
- Éviter les contre sens
- Éviter les erreurs de qualification des faits et des acteurs

<b>EXEMPLE</b>	
<p>Exerçant la profession de fleuriste à Avignon, Chantal LUPIN aurait préféré ne pas se lever en ce jeudi matin. Alors qu'elle a parcouru la distance séparant le pas de sa porte de sa voiture, elle s'est faite bousculer par un chien non tenu en laisse et appartenant à une de ses voisines. Dans la chute, ses lunettes se sont brisées (200€).</p>	<p>Une personne physique, Chantal Lupin, est bousculée par un chien, bien meuble appartenant à une voisine, et subit un préjudice matériel (lunettes brisées).</p>